



Nulle pierre ne peut être polie sans friction, nul homme ne peut parfaire son expérience sans épreuve.

Confucius

Règlement sur la validation de la reconnaissance de l'équivalence

Sommaire

1. Procédure d'équivalence	3
1.1. Reconnaissance d'équivalence simple pour Coach Intégral Cert.	3
1.1. Formats de formation validés pour la reconnaissance d'équivalence de Coach Intégral Cert. .	3
.....	3
1.2. Procédure d'équivalence avec examen des formations antérieures sur dossier	5
1.2.1. Contenu et but	5
1.2.2. Organisation	5
1.2.3. Lignes directrices générales pour la prise de décision	7
1.2.4. Communication de la décision	7
1.2.5. Recours légaux	7
1.2.6. Frais	7
1.3. Procédure d'équivalence avec examen de l'expérience antérieure	9
1.3.1. Contenu et but	9
1.3.2. Organisation	9

1. Procédure d'équivalence

1.1. Reconnaissance d'équivalence simple pour Coach Intégral Cert.

Il existe sur le marché des offres que nous avons déjà considérées comme équivalentes au diplôme de Coach Intégral Cert. . Si le client potentiel peut présenter l'une de ces formations et la prouver par un certificat, nous proposons une procédure simplifiée et gratuite pour la reconnaissance d'équivalence.

1.1. Formats de formation validés pour la reconnaissance d'équivalence de Coach Intégral Cert. .

Formation de coaching valable avec reconnaissance ICF, ICI, ECA, BSO, SKO dans le cadre de 14 jours de présence au minimum.

Reconnaissance complète de l'équivalence : Entrée directe au niveau expert possible.

Graduation avec certificat de Coach Intégral dans le cadre de la formation raccourcie avec preuve de compétence. Coûts réduits praticien de base plus preuve de compétence. Participation facultative à tous les autres jours de cours Coach Intégral Cert. .

Solide formation de coaching sans reconnaissance dans le cadre d'au moins 10 jours de présence, ou études en psychologie complétées.

Équivalence partielle. Graduation avec certificat du cours Coach Intégral Cert. dans le cadre de la formation raccourcie Praticien avec preuve de compétence. Réduction des coûts. Participation facultative à tous les autres jours de cours de Coach Intégral Cert. .

Etudes en communication, pédagogie sociale, certificat de leadership, certificat de formateur.

Formation d'équivalence partielle sans psychologie perceptuelle, CNV, questions de coaching à payer. (Visite facultative encore possible). Il en résulte une réduction des coûts de 950.- CHF.

Une solide formation de coaching sans reconnaissance dans le cadre d'au moins 24 jours de présence. En option :

Reconnaissance complète de l'équivalence : Entrée directe au niveau expert possible.

Graduation avec certificat Coach Intégral Cert. dans le cadre de la formation raccourcie avec preuve de compétence. Coûts réduits Praticien de base plus preuve de compétence. Participation facultative à tous les autres jours de cours de Coach Intégral Cert. .

A remettre :

Pour les procédures simples, le formulaire de demande approprié doit être rempli par le participant et soumis avec le/les certificat(s)/diplôme(s) correspondant(s).

A envoyer à : info@academie-coaching.ch

1.2. Procédure d'équivalence avec examen des formations antérieures sur dossier

1.2.1. Contenu et but

Au sens de la législation sur l'enseignement et la formation professionnels, une demande de reconnaissance des résultats scolaires obtenus jusqu'à présent peut permettre d'accéder directement à un niveau de diplôme de living sense correspondant.

Les principes ci-dessous régissent la procédure de demande d'équivalence à l'académie de coaching living sense et Soul Sense.

1.2.2. Organisation

Comité d'examen living sense (CE living sense)

Toutes les tâches relatives au traitement des demandes d'équivalence sont attribuées au CE de living sense.

Tâches du CE de living sense (extrait)

Le CE de living sense

- Traite les demandes et les plaintes en matière de reconnaissance d'équivalence
- Effectue des tests d'équivalence
- Communique la reconnaissance de l'équivalence d'autres diplômes et avantages

Candidats et contenu

- Les demandes d'équivalence peuvent être présentées par des particuliers pour des services éducatifs déjà fournis
- La demande doit indiquer pour quel(s) module(s) de l'académie de coaching living sense et Soul Sense la demande est soumise
- Le candidat a-t-il décrit les objectifs d'apprentissage des différents modules et sous quelle forme ils ont été réalisés par lui ?
- Il faut documenter comment les compétences d'action sont vérifiées ou prouvées. (p. ex. attestation de formation, y compris diplôme, examen, travail de projet, etc.)

Application

- Il faut préciser pour quel(s) module(s) du programme de living sense ou Soul Sense l'application est soumise.
- Le candidat a-t-il décrit les objectifs d'apprentissage des différents modules et sous quelle forme ils ont été réalisés par lui ?
- Il faut documenter comment les compétences d'action sont vérifiées ou prouvées. (p. ex. attestation de formation, y compris diplôme, examen, travail de projet, etc.)

Documents exigés

- La demande doit être soumise par courriel en utilisant le formulaire ci-dessous. (A télécharger sur la page d'accueil www.academie-coaching.ch). Les documents suivants doivent être joints :
- Une copie des diplômes, certificats ou autres titres relatifs à l'activité éducative accomplie
- Description des objectifs et du contenu des cours de formation suivis
- Description des parcours scolaires personnels
- Quittance des redevances payées

Adresse

Commission d'examen living sense

Ch.sur le mont 8

1796 Courgevaux

Email : info@academie-coaching.ch

1.2.3. Lignes directrices générales pour la prise de décision

Pour des raisons de qualité uniforme et afin de ne pas envoyer de mauvais signaux aux candidats, seuls des produits équivalents peuvent être reconnus comme équivalents.

La confirmation de l'équivalence présuppose que les contenus des acquis scolaires à évaluer correspondent principalement aux objectifs du concept de formation et, dans les éléments les plus essentiels, aux contenus des descriptions des modules.

1.2.4. Communication de la décision

La décision est communiquée par écrit au demandeur ; elle s'applique à chaque module. Les personnes qui prennent une décision positive reçoivent une confirmation écrite de l'équivalence.

Ni les certificats de module ni les certificats ne sont délivrés pour les niveaux de formation jugés équivalents.

Pour le traitement des demandes d'équivalence, un délai de traitement pouvant aller jusqu'à 4 semaines après le transfert des frais de traitement doit être prévu.

1.2.5. Recours légaux

Toute décision relative à une demande d'équivalence peut faire l'objet d'un recours auprès de la Commission d'examen dans les 30 jours qui suivent l'ouverture de la décision. Celui-ci doit contenir les demandes du plaignant et les motifs spécifiques. La commission de recours prend la décision finale.

La procédure de recours est payante. Le plaignant doit payer une avance des frais de 300.- CHF. Celle-ci sera remboursée en totalité si la plainte est approuvée.

1.2.6. Frais

L'examen des demandes d'équivalence est payant. Les frais doivent être payés avant que la demande ne soit traitée. Les tarifs suivants s'appliquent :

Demandes de particuliers : 350.- CHF (remboursement sur approbation et réservation)

La somme doit être virée sur le compte suivant avec la mention "Demande d'équivalence" :

CH39 0900 0000 1516 6049 6 Académie de coaching living sense Sàrl

CH58 0900 0000 1516 5831 1 Académie soul sense Sàrl

Living Sense / Soul Sense
Ch. Sur le Mont 8, 1796 Courgevaux
Tel. 079 108 83 38, info@academie-coaching.ch
www.academie-coaching.ch

La confirmation de dépôt doit être jointe à la demande.

Les frais de traitement extraordinaires (p. ex. en raison de documents incomplets ou inexacts) seront facturés au demandeur à raison de 140.- CHF de plus par heure.

Si l'évaluation est positive, le montant de 350.- CHF est crédité à 100% au cours.

Les certificats d'équivalence délivrés aux particuliers ne sont pas enregistrés. Il incombe aux ayants droit de conserver les confirmations d'équivalence.

Les présentes lignes directrices remplacent la version précédente à compter de février 2018.

Le comité d'examen se fera un plaisir de répondre aux questions concernant la demande d'admission et le règlement.

1.3. Procédure d'équivalence avec examen de l'expérience antérieure

1.3.1. Contenu et but

Au sens de la législation sur l'enseignement et la formation professionnels, il est possible de demander la reconnaissance de l'expérience acquise à ce jour au sens de l'équivalence avec les acquis scolaires.

Si la demande est approuvée, le demandeur reçoit une invitation à une procédure d'évaluation dans le cadre de laquelle les compétences pertinentes sont examinées.

Reconnaissance partielle de modules individuels dans le cadre d'un programme éducatif

Documentation écrite des compétences en 10 pages A4, évaluation personnelle en 2 heures. Prix 450.- CHF par module (max. 4 jours).

Reconnaissance d'un niveau d'études (Certificat / Diplôme / Master)

Documentation écrite des compétences en 40 pages A4, évaluation personnelle en 8 heures. Prix 1800.- CHF.

Seul un contrôle réussi confirme l'équivalence.

Les principes ci-dessous régissent la procédure de demande d'équivalence à l'académie de coaching living sense et Soul Sense.

1.3.2. Organisation

Comité d'examen living sense (CE living sense)

Toutes les tâches relatives au traitement des demandes d'équivalence sont attribuées au CE de living sense.

Tâches du CE living sense (extrait)

Le CE living sense

- Traite les demandes et les plaintes en matière de reconnaissance d'équivalence
- Effectue des tests d'équivalence
- Communique la reconnaissance de l'équivalence d'autres diplômes et avantages

Candidats et contenu

Living Sense / Soul Sense

Ch. Sur le Mont 8, 1796 Courgevaux

Tel. 079 108 83 38, info@academie-coaching.ch

www.academie-coaching.ch

- Les demandes d'équivalence peuvent être introduites par des particuliers pour des expériences déjà acquises
- La demande doit indiquer pour quel(s) module(s) de l'académie de coaching Living sense et Soul Sense la demande est soumise
- Les demandes peuvent être faites pour des cours entiers ou pour des modules individuels

Dans la requête

- Description de l'expérience personnelle et de la formation (CV)
- Compétences documentées (attestations d'études, diplômes, travaux de projet ou autres preuves de qualification pour les services éducatifs fournis)

Veillez noter que pour une validation de l'expérience pratique, au moins 5 ans d'activité professionnelle dans le domaine concerné doivent être prouvés.

Documents requis

- La demande doit être soumise par courriel en utilisant le formulaire ci-dessous. (A télécharger sur la page d'accueil www.academie-coaching.ch). Les documents suivants doivent être joints :
- Certificats ou autres titres de formation liés à l'expérience acquise
- Quittance des redevances payées

Adresse

Commission d'examen living sense

Ch. sur le Mont 8

1796 Courgevaux

Email : info@academie-coaching.ch

1.3.3. Frais

L'examen des demandes d'équivalence est payant. Les frais doivent être payés avant que la demande ne soit traitée. Les tarifs suivants s'appliquent :

Demandes de particuliers : 350.- CHF (Si la demande est acceptée, les frais seront déduits des frais d'évaluation).

La taxe doit être virée sur le compte suivant avec la mention "Demande d'équivalence" :

CH39 0900 0000 1516 6049 6 Académie de coaching living sense Sàrl

CH58 0900 0000 1516 5831 1 Académie soul sense Sàrl

La confirmation de dépôt doit être jointe à la demande

Les certificats d'équivalence délivrés aux particuliers ne sont pas enregistrés. Il incombe aux ayants droit de conserver les confirmations d'équivalence.

Les présentes lignes directrices remplacent la version précédente à compter de février 2018.

Living Sense / Soul Sense

Ch. Sur le Mont 8, 1796 Courgevaux

Tel. 079 108 83 38, info@academie-coaching.ch

www.academie-coaching.ch